

PRIME AU BOIS

bûches,
granulés ou
plaquettes

Jusqu'à 2 000€ de combustible remboursé sur 3 ans

Pour qui ?

Propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire

Quel type de logement ?

- Logement achevé depuis plus de 2 ans
- Chauffage principal actuel au gaz, fioul, bois ou électricité
- Installation de chauffage datant de plus de 10 ans (2 ans seulement pour chauffage électrique)

Quels travaux ?

Système de chauffage au bois bûches ou granulés devenant chauffage principal

Quel professionnel ?

- Artisan Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour l'installation d'un poêle ou d'un insert
- Artisan RGE et qualifié Qualibois pour l'installation d'une chaudière

Quel équipement ?

Performance équipement : classement Flamme Verte 7* ou équivalent



www.valdille-aubigne.fr

Quel combustible ?

- Combustible de bois de chauffage avec une garantie d'origine du Val d'Ille-Aubigné (vendu par le collectif Bois Bocage 35, la Communauté de communes ou les communes)
- Label NF Bois de chauffage, qualité Bretagne Bois Bûche (annuaire sur franceboisbuche.com) ou autres marques de qualité dans un rayon de 100 km pour les autres bûches
- Label DIN+, NF Granulés Biocombustibles ou EN+ pour les granulés



Quelles aides ?

- Remboursement de factures de combustibles bois certifiés
- Jusqu'à 2 000 € si je fais installer une chaudière au combustible bois
- Jusqu'à 1 000 € si je fais installer un appareil indépendant au bois
- Limité à 3 remboursements d'un minimum de 150 € chacun

Que dois-je faire ?

- Je contacte Pass'Réno ; **je ne commence pas les travaux avant l'accompagnement**
- Un conseiller visite mon logement
- Je réalise les travaux
- Je justifie avoir réalisé l'installation en présentant la facture
- Je me fais rembourser les factures de combustible par le Val d'Ille-Aubigné (avec précisions de qualité exigée et adresse de livraison)

Nos ressources ?

La ressource en bois du territoire du Val d'Ille-Aubigné provient des haies bocagères et des boisements, et constitue notre première source d'énergie renouvelable, avec un potentiel de production issu d'une gestion durable estimé à plus de 40 000 stères de bois par an et une consommation actuelle de 25 800 stères par an. La gestion durable implique de ne pas prélever plus que l'arbre est capable de produire. Avec sa nouvelle plateforme biomasse sur Andouillé-Neuville, la Communauté de communes peut transformer et faire sécher le bois local, que vous pourrez ensuite acheter.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PASS'RéNO

1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast

Tél. 02 99 69 58 93 • Mail pass-reno@valdille-aubigne.fr

www.pass-reno.bzh / www.valdille-aubigne.fr

